

— DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES

Monsieur Thierry GOURGUES

— Pôle animation territoriale et parcours
— Dossier suivi par : Claudie BASTAT

— Tél : 05 58 46 63 92
— Fax : 05 58 46 63 72
— Courriel : ars-dd40-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr

Pôle Santé des Bastides
1 impasse des allées

40240 SAINT JUSTIN

— n° 40208

— Objet : Maison de santé pluri-professionnelle
— Référence : votre courrier du

— Date : **12 DEC. 2019**

Docteur,

Le développement des structures d'exercice pluri-professionnel est un des axes prioritaires de la politique régionale de santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en matière d'offre de soins ambulatoire.

Cette orientation se justifie par la nécessité de favoriser le développement d'une offre de santé regroupée facilitant une prise en charge transversale des patients, et de prendre en compte l'évolution culturelle des jeunes professionnels de santé davantage attirés par le travail d'équipe.

Dans ce contexte, vous m'avez adressé un projet de santé relatif à l'extension de la Maison de Santé pluri-professionnelle (M.S.P.) de Saint Justin par création d'une MSP multi-sites (St Justin – Sarbazan).

Ce projet répond aux différents points du cahier des charges national des maisons de santé issu de la circulaire NOR n°EATV1018866C du 27 juillet 2010, à savoir : le diagnostic préalable des besoins, le projet professionnel et le projet d'organisation de la prise en charge.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur par intérim
de la Délégation Départementale des Landes
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine



Christophe CANTO